

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 13 Octobre 2020

L'an 2020 et le 13 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M.THÉBAULT Philippe, Maire.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, Mme ASPLIN Marie, M. KERVOAS Michel, Mme MAEGHERMAN Morgane, M. LE SAULNIER Thomas, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, M. LEMARCHAND Régis, M. GAULTIER Claude, Mme HAVARD Jeanne, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TALHA Emilie, Mme AKCHOUR Gaële

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. LE FRÊCHE Antoine à Mme FISELIER Françoise, M. LEMAÎTRE Loïc à Mme JEZEQUEL Marianne, Mme BETHUEL Dany à Mme MÉNÉZO Isabelle, M. ANDRÉ Yann à M. KERVOAS Michel, M. DESVAUX Melaine à M. THÉBAULT Philippe, M. VILBOUX Michel à Mme AKCHOUR Gaële

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : M. COULLIER Patrick

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

Nombre de membres

- En exercice au Conseil municipal : 27
- Présents : 21
- Représentés : 6
- Non représentés :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

FINANCES

Décision modificative n° 1 et transfert de marchés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	- 320 000,00 €			
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement courant	- 320 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	320 000,00 €			
	TOTAL	0,00 €	TOTAL		0,00 €
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération 53	Matériel administratif	15 000,00 €			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €			
Opération 82	Terrains	90 000,00 €			
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	90 000,00 €			
Opération 225	ZAC Ile des Bois	30 114,30 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	135 114,30 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 114,30 €			
2151	Réseau de voirie	23 000,00 €			
Opération 226	Aménagement centre bourg	320 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	320 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	320 000,00 €			
	TOTAL	455 114,30 €	TOTAL		455 114,30 €

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de transfert des marchés suivants (marchés transférés suite à l'expiration de la concession d'aménagement de la ZAC Centre Bourg avec la SADIV) :

Objet des marchés transférés	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT	Reste à payer HT	Reste à payer TTC
Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle	ALTA / ABE / EF ETUDES	164 778,00 €	202 522,25 €	15 345,25 €	18 414,30 €
Lot 1 - Travaux d'aménagement cœur d'îlots: terrassement, voirie, assainissement, signalisation	Eiffage route IDF	199 722,00 €		199 722,00 €	239 666,40 €
Lot 2 - Travaux d'aménagement cœur d'îlots: téléphonie et d'éclairage public	Eiffage Energie Systèmes	31 586,40 €		31 586,40 €	37 903,68 €
Mission SPS travaux cœur d'îlots	ABC Coordination	1 554,00 €		962,00 €	1 154,40 €
			TOTAL	247 615,65 €	297 138,78 €

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Convention de partenariat pour l'organisation du Marché de Noël 2020 avec les associations "AMITIE FRANCO-ALLEMANDE DE SAINT-GILLES" et "SAINT-GILLES SOLIDARITE"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat pour l'organisation du marché de Noël 2020 à intervenir avec les associations "Amitié Franco-Allemande" et "Saint-Gilles Solidarité".
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous avenants et documents afférents.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Subvention à l'association Saint-Gilles Solidarité pour l'organisation du Marché de Noël 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association "Saint-Gilles Solidarité", pour l'organisation du marché de Noël 2020, une subvention d'un montant maximal de 2000,00 €, versée selon les modalités suivantes :

- 50 % dès que la présente délibération sera exécutoire,
- 50 % sur présentation du bilan financier, à l'issue du marché de Noël (dans la limite du montant des droits de place encaissés)

VIE ASSOCIATIVE

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement du Conseil de la Vie Associative modifié.

URBANISME

Convention de mise en réserve foncière de la propriété sise 21 rue de Saint-Brieuc

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole relative à la mise en réserve foncière de la propriété sise "21 rue de Saint-Brieuc" à Saint-Gilles, cadastrée AB119.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout avenant ou document afférent.
- Approuve la mise en location de la propriété sise 21 rue de Saint-Brieuc par convention d'occupation précaire pour un montant de loyer mensuel fixé à 450 €, indexé annuellement sur l'Indice de Référence des Loyers (dernier IRL trimestriel connu).

URBANISME

Convention de mise en réserve foncière de la propriété sise 7 rue du Centre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole relative à la mise en réserve foncière de la propriété sise "7 rue du Centre" à Saint-Gilles, cadastrée AB 155, 1250 et 1256.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout avenant ou document afférent.

INTERCOMMUNALITE

Rapport d'activité 2019 du CIAS

Monsieur COULOMBEL présente le rapport annuel 2019 d'activité du CIAS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 52

Le Maire, Philippe THÉBAULT



Date d'affichage : 15.10.2020